



Coupes affouagères

La commune propose de nouveau des coupes affouagères au prix d'environ 25 € le lot.

Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie avant le **16 juillet 2010**.

Un tirage au sort sera éventuellement organisé si le nombre de lots prévus n'est pas suffisant. Le prix n'est pas définitif et dépendra du nombre de demandes et de l'intérêt du lot.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat de mairie au 04.50.27.50.09.

Fleurissement

Comme toutes les années, une équipe de bénévoles a œuvré le vendredi 14 mai pour préparer toutes les jardinières qui embellissent la commune.

Un grand merci à tous !

L'ouverture de la bibliothèque

Le Centre d'animation du Bouchet Mont-Charvin et de Serraval s'était fixé comme objectif de réouvrir la bibliothèque. *C'est chose faite depuis le 2 juin !*

La bibliothèque est ouverte :

le mercredi de 17h00 à 19h00
le dimanche matin de 10h00 à 12h00

Il est fait appel à toutes les bonnes volontés pour tenir des permanences.

N'hésitez pas aussi à donner vos livres que vous ne souhaitez pas conserver !



Fête au village

A noter : la prochaine fête est programmée au

Dimanche 3 octobre 2010

Une réunion d'organisation avec les associations est organisée le jeudi 1^{er} juillet à 20h30 en mairie.

Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues !



Le goût à l'école !

Afin de sensibiliser les enfants aux différents goûts et aux produits locaux, un goûter découverte des saveurs a été organisé par la Mairie

avec des producteurs locaux. Le vendredi 4 juin les enfants ont eu la surprise de découvrir (et de déguster !) dans la cour de l'école des agriculteurs (Claude THIAFFEY-RENCOREL, Frédéric BOISIER), l'association des Vergers et leurs productions : chevrotin, tomme, reblochon et jus de pomme.

Logement

FONDS D'AIDE AUX PETITS TRAVAUX DE LA HAUTE-SAOIE
ECONOMIES D'ENERGIE

Vous rencontrez des problèmes d'inconfort dans votre logement, vous avez des consommations anormales et/ ou des difficultés à honorer vos factures d'eau, d'électricité ou de chauffage...

Le fonds d'aide aux petits travaux peut vous aider à financer de petites réparations et améliorations de votre logement (réparation de fuites d'eau, remise en état des menuiseries, réparation de chaudière...).

Contactez votre assistante sociale ou ACT-HABITAT pour retirer un dossier et vous renseigner.

ACT-HABITAT
70 avenue de France
74000 ANNECY
04 50 09 99 32
act-habitat@act-habitat.asso.fr

AVEC LE SOUTIEN DE :
RhôneAlpes
FONDATION DE FRANCE
ADEME
SHAPE

Extincteur

La Commune propose d'organiser une journée de contrôle de vos extincteurs dans les locaux de la mairie. En effet, l'entreprise DESAUTEL se tiendrait à la disposition de tout particulier souhaitant bénéficier de cette prestation moyennant un coût de 8 € T.T.C. par extincteur. Les réparations éventuelles sont à prévoir en plus.

Les appareils doivent avoir moins de 20 ans.

Les personnes intéressées sont priées de s'inscrire auprès du secrétariat de mairie (04.50.27.50.09) avant le 16 juillet 2010.

Pour les collectionneurs !

Le classement des archives communales a permis de retrouver des stocks de bulletins communaux !



La première parution date de 1979. Pour les personnes qui souhaiteraient compléter leur collection ou pour les nouveaux habitants de la commune, vous pouvez demander certaines

éditions auprès du secrétariat de la mairie.

Les numéros suivants sont disponibles (dans la limite des stocks) :

9 (juin 1988), 10 (octobre 1990), 11 (octobre 1991), 12 (décembre 1992), 13 (décembre 1993), 15 (décembre 1995), 16 (décembre 1996), 17 (décembre 1997), 18 (décembre 1998), 21 (décembre 2001), 22 (décembre 2002), 23 (décembre 2003), 24 (décembre 2004), 25 (décembre 2005), 26 (décembre 2006), 27 (décembre 2007).

Taux des taxes locales

Le Conseil Municipal a décidé, de maintenir les taux des taxes locales aux mêmes taux que les années précédentes (inchangés depuis 2004).



Taux en %	T.H.	T.F.B.	T.F.N.B.	Ex T.P. Taux relais Cotisation foncière des entreprises C.F.E.
Serraval	12,26	12,67	70,34	14,25
CCVT	0,55	0,55	2,26	0,63

Subventions 2010

Voici les montants des subventions accordées par le Conseil Municipal pour l'année 2010.

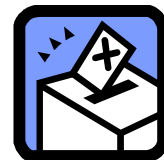
Coopérative Scolaire	320,00 €
Société d'Economie Alpestre	154,20 €
Mutuelle C.M.P.P.C.T.	74,00 €
Sou des Ecoles	1 gratuité de salle par an
Club « Lou Z'Amojeux »	1 gratuité de salle par an
Association « Gentiânes »	190,00 €
CABS Centre d'animation de Serraval et Bouchet	500,00 €
	+ 1 gratuité de salle par an
Office de tourisme Thônes/Val Sulens	4258,93 €
Association « La Farandole »	1969,80 €
Football-club de Thônes	60,00 €
Rugby-club de Thônes Aravis	48,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers du Bouchet	330,00 €
soit au total	7904,93 €

Pompes à essence : du changement !

La nouvelle réglementation applicable au 1^{er} janvier 2011 ne permet plus l'usage des pompes à essence que la Petite Epicerie utilise actuellement. La pompe délivrant le sans plomb 98 est en panne actuellement et ne sera pas réparée.

La commune est en attente d'une réponse de l'administration pour voir si des dérogations sont possibles.

Résultats des élections régionales à Serraval



Le 21 mars, sur 420 inscrits, il y a eu 225 votants (soit une participation de 54 %) et 214 bulletins exprimés.

Les résultats sont les suivants :

QUEYRANNE Jean-Jack	84 voix	39 %
GROSSETETE Françoise	89 voix	42 %
GOLLNISCH Bruno	41 voix	19 %

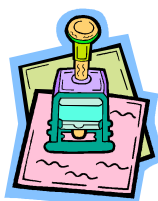
Communiqué de presse

Demande de cartes nationales d'identité et de passeports

En cette période pré-estivale, le nombre de demandes de titre d'identité et de voyage s'accroît fortement et entraîne une augmentation sensible des délais de délivrance. Il convient de compter un mois et demi pour une carte nationale d'identité et un peu plus d'un mois pour un passeport.

Les usagers sont invités à prendre en compte ces délais de traitement en anticipant leur demande de titre : il faut que les dossiers soient déposés en mairie au moins 2 mois avant la date de départ en vacances ou du déplacement professionnel.

Pour plus d'informations et notamment pour connaître la liste des pièces à fournir les usagers peuvent consulter le site Internet de la préfecture : <http://www.haute-savoie.gouv.fr> (rubriques Vos démarches). Concernant les mineurs, il sera demandé dans tous les cas un justificatif de l'autorité parentale de la personne faisant la demande de titre.



Riverains de cours d'eau : droits et devoirs

Le riverain d'un cours d'eau est propriétaire de la berge et du fond du cours d'eau jusqu'à la moitié du lit ce qui lui confère un certain nombre de droits (droit à l'usage de l'eau, droit d'extraction de matériaux, droit de pêche en étant membre d'une AAPPMA) mais aussi **de devoirs**.

Ces derniers sont : entretenir régulièrement la rivière (**enlèvement sélectif des embâcles, gestion de la végétation, abattage ponctuel des arbres menaçant la stabilité des berges, élagage ou recépage de la végétation des rives**), respecter le débit réservé, permettre l'accès aux berges.